

Politique de confidentialité étudiants

Préambule :

Le présent document a pour but de vous renseigner sur la manière dont sont traitées vos données personnelles en tant qu'étudiant de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), conformément à l'article 12 du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) qui prévoit que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

Est considérée comme une donnée personnelle toute information vous concernant en tant qu'individu.

L'UPJV est responsable du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elle définit les finalités (buts) ainsi que les moyens associés à l'utilisation de vos données personnelles.

A ce titre, elle s'engage à mettre en œuvre une politique de protection des données personnelles et à en assurer la meilleure confidentialité.

La présente politique ne porte que sur les traitements de données personnelles dont l'UPJV est responsable. Elle est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de l'UPJV, notamment les chartes des systèmes d'informations, règlements intérieurs et politique de confidentialité du personnel et utilisateurs des services de l'UPJV.

La liste détaillée des traitements de données est publiée sur le site Internet de l'UPJV, rubrique « Données personnelles ».

L'UPJV a désigné un délégué à la protection des données, que vous pouvez contacter pour toute question, demande d'information ou réclamation sur ce point :

contact.cnil@u-picardie.fr

Quelles sont les données traitées par l'UPJV ?

L'UPJV est susceptible de traiter les données personnelles suivantes :

- Données d'état civil
- Données relatives à la situation familiale, y compris données relatives à l'entourage familial (parents, fratrie)
- Coordonnées (postales, téléphoniques, électroniques)
- Données relatives à la situation militaire
- Données relatives au parcours scolaire et aux études
- Notes et diplômes obtenus

- Données relatives à la vie professionnelle
- Données bancaires
- Données d'ordre médical ou concernant votre état de santé
- Numéro de sécurité sociale
- Image
- Données concernant la nationalité et la situation administrative sur le territoire français
- Données relatives aux pratiques sportives, artistiques ou de loisirs
- Données relatives à l'engagement associatif
- CV et demandes de formations motivées
- Numéro INE (identifiant national étudiant) ;
- Informations sur la situation économique.

Si d'autres données personnelles venaient à être collectées, vous en seriez informés spécifiquement au moment du recueil.

Comment sont collectées les données personnelles ?

Les données personnelles des étudiants sont collectées de manière directe ou indirecte par plusieurs biais.

- Données collectées directement :
 - données collectées dans le cadre des candidatures ;
 - données collectées lors de l'inscription ou la réinscription administrative de l'étudiant ;
 - données collectées par envoi ou remise d'une donnée personnelle par la personne concernée (courriel, lettre, etc.) ;
 - données techniques (données de connexion ou de trafic) liées à l'usage des services informatiques ou numériques de l'UPJV ;
 -
- Données collectées de manière indirecte :
 - données collectées par le Crous afin de payer les services de restauration de manière dématérialisée
 - données collectées par les administrations et le rectorat ;
 - données collectées via d'autres universités ou écoles.

D'autres modes de recueil de données peuvent intervenir ponctuellement, l'UPJV s'engage alors à en informer les étudiants concernés.

Pour quelles finalités les données sont-elles traitées ?

L'UPJV traite les données de ses étudiants uniquement pour l'usage auquel elles sont destinées, sauf si – dans des circonstances exceptionnelles – elle a l'autorisation ou l'obligation de les utiliser pour un autre usage (en cas de réquisitions judiciaires par exemple).

Les principales finalités des traitements de données sont les suivantes :

- répondre à une mission de service public de formation et de recherche ;

- établir des documents officiels relatifs au parcours de l'étudiant (diplômes, certificats, attestations, rendez-vous officiels obligatoires, carte étudiant et tout autre document officiel) ;
- organiser le programme éducatif annuel et les sessions d'examen des étudiants ;
- garantir l'identification certaine de l'étudiant dans la gestion de son dossier ;
- assurer l'UPJV de pouvoir contacter l'étudiant avec certitude dans le cadre de ses relations avec l'Université ;
- mettre à la disposition des étudiants des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne via un Environnement Numérique de Travail (ENT) ;
- analyser les usages faits de l'ENT afin de développer et d'améliorer des outils pédagogiques sur support numérique ;
- permettre la sauvegarde de documents et travaux universitaires via l'ENT ;
- administrer un réseau des anciens permettant aux étudiants actuels de bénéficier des avantages octroyés par la communication avec d'anciens étudiants ;
- se conformer aux obligations légales conformément aux dispositions du code de l'éducation ;
- fournir à l'étudiant une carte étudiant multiservices lui permettant d'accéder aux services mis en œuvre par l'UPJV ou le CROUS ;
- permettre la gestion des candidatures par l'intermédiaire de Parcoursup et de e-Candidat, de Campus France, d'Adum ou de tout autre moyen de candidature à la disposition des candidats ;
- contrôler l'accès des étudiants à certains locaux de l'UPJV par l'intermédiaire de badges d'accès ;
- assurer une vidéoprotection des abords de l'établissement ;
- gérer les mobilités entrantes et sortantes ;
- tenir compte du handicap ou de problématiques de santé ;
- proposer une offre de soins ;
- assurer le versement d'une bourse ou le remboursement de frais spécifiques.
- permettre le fonctionnement démocratique de l'université notamment par la mise en place d'élections universitaires.

D'autres finalités plus spécifiques peuvent intervenir au cours du cursus de l'étudiant ; ce dernier en est alors dûment informé.

Qui sont les destinataires des données ?

L'UPJV s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés par le responsable de traitement dans la limite de leurs attributions

Les données collectées sont transmises aux personnes habilitées chargées de la gestion de la scolarité en service central et en composante ainsi qu'au personnel enseignant.

Des informations sont également transmises à différents services de l'université pour des raisons opérationnelles, en particulier :

- à la Direction des Systèmes d'Information (DISIP) pour alimenter le référentiel d'identité numérique et ainsi vous donner accès à l'ensemble des services numériques de l'UPJV ;
- au Service de santé universitaire, pour l'organisation des visites médicales ;
- au Service du handicap lorsque l'étudiant forme une demande d'aménagement ;
- à la Direction des affaires générales, institutionnelles et juridiques (DAGIJ) pour la gestion des instances et les élections des conseils de l'UPJV, ainsi qu'en cas de recours ;
- à l'agence comptable et la Direction des Finances, notamment dans le cadre du remboursement des frais ou de demandes de bourse.

Les données peuvent par ailleurs être transmises à des organismes externes avec lesquels l'UPJV a des obligations telles que :

- le CROUS pour offrir la possibilité de percevoir une bourse et/ou de bénéficier des services aux étudiants, et notamment l'application d'un tarif préférentiel dans les restaurants gérés par le CROUS ; (à vérifier !)
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'établissement de statistiques.

Des données personnelles sont-elles transférées à l'étranger ?

Les données peuvent, sous certaines conditions, être transmises vers un pays situé dans ou hors de l'Union européenne dans les hypothèses suivants :

- mobilité internationale ;
- diplôme délocalisé ou double cursus franco-étranger ;
- formation à distance.

Tout transfert de données en dehors de l'Union européenne est effectué moyennant des garanties appropriées, notamment contractuelles, en conformité à la réglementation.

Si d'autres transferts de données à l'étranger interviennent, l'étudiant en sera informé.

Pendant combien de temps l'UPJV conserve-t-elle les données personnelles ?

Les données personnelles sont conservées uniquement le temps nécessaire, en fonction des besoins de l'activité et en conformité avec les obligations légales ou réglementaires imposant leur conservation sur une période donnée.

L'UPJV s'assure de la confidentialité et de la sécurité des données personnelles pendant toute la durée où elles sont stockées.

Lorsque des données ont été transférées à des organismes extérieurs à l'UPJV, l'étudiant est invité à se rapprocher de ces derniers afin de connaître leur délai de conservation des données personnelles pour le traitement concerné.

Quels sont vos droits s'agissant de vos informations personnelles ?

Les étudiants disposent des droits accordés par le RGPD pour assurer la protection de leurs données personnelles :

- Droit d'accès :

La personne concernée dispose d'un droit d'accès, c'est-à-dire savoir si des données la concernant sont traitées par l'UPJV et connaître la nature de ces données.

La personne concernée a le droit de demander une copie de ses données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement auprès de l'UPJV. Toutefois, en cas de demande de copie supplémentaire, l'UPJV pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par le demandeur.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

- Droit de rectification :

Afin de permettre une mise à jour régulière des données à caractère personnel collectées par l'UPJV, l'étudiant pourra adresser une demande de rectification ou informer l'UPJV d'une modification des données personnelles le concernant.

Dans la mesure du possible, l'UPJV transmet ces rectifications auprès des personnes auxquelles elle a transmis les données personnelles. Cette obligation ne saurait toutefois s'imposer lorsqu'une telle démarche s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

- Droit de suppression :

L'étudiant pourra demander l'effacement de ses données, qui sera appliqué dans les cas limitatifs suivants :

- les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées ;
- la personne retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- la personne s'oppose à un traitement fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'UPJV et il n'existe plus de motif impérieux justifiant le traitement ;
- les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit national.

Toutefois, il est précisé que cette demande d'opposition, s'il y est fait droit, peut dans certains cas être susceptible de remettre en cause la relation de l'étudiant avec l'UPJV lorsque cette dernière doit nécessairement traiter les données concernées pour permettre la gestion, au sens large, de la scolarité de l'étudiant.

- Droit d'opposition :

La personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant.

Toutefois, il est précisé que cette demande d'opposition, s'il y est fait droit, peut dans certains cas être susceptible de remettre en cause la relation de l'étudiant avec l'UPJV lorsque les données concernées sont nécessaires à l'exécution de cette relation.

- Droit à la limitation :

L'étudiant qui conteste l'exactitude des données utilisées par l'UPJV et s'oppose à ce qu'elles soient traitées peut demander à l'UPJV de « geler » leur utilisation le temps qu'il soit procédé à l'examen de sa demande. En pratique, l'UPJV ne pourra plus utiliser les données mais devra les conserver.

Inversement, l'étudiant peut demander la limitation (le « gel ») de ses données dans le cas où l'UPJV souhaite les effacer.

- Droit à la portabilité :

Avant son départ de l'UPJV, la personne concernée pourra, sur demande, exercer son droit à la portabilité sur les seules données qu'elle a elle-même transmises. Ces données lui seront communiquées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine.

Ce droit à la portabilité n'est pas applicable pour les traitements de données reposant sur la mission de service public de l'UPJV.

- Droit post-mortem :

Les personnes concernées sont informées qu'ils disposent du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données post-mortem. Ces directives doivent être adressées au délégué à la protection des données de l'UPJV.

Si vous avez une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles, ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à contacter le délégué à la protection des données en envoyant un email ou un courrier à l'adresse suivante :

Université de Picardie Jules Verne
Direction des Affaires Générales, Institutionnelles et Juridiques

1 Chemin du Thil - CS52501 - 80025 Amiens Cedex 1
80025 Amiens

Email : contact.cnil@u-picardie.fr

Est-il obligatoire de fournir ses données personnelles ?

Transmettre ses données personnelles est nécessaire pour pouvoir s'inscrire, suivre sa scolarité et obtenir son diplôme à l'UPJV. Ainsi, l'étudiant n'a pas l'obligation de fournir ses informations personnelles lors de sa candidature ou de son inscription à l'UPJV, mais cette dernière ne sera pas en mesure de traiter sa demande si elle ne peut pas avoir accès ou conserver les données dont elle a besoin. Seules les données nécessaires à l'organisation de la scolarité universitaire sont recueillies, et l'UPJV s'engage à ce qu'elles soient protégées et utilisées de manière responsable et justifiée.

L'UPJV utilise-t-elle des processus de décision automatisée concernant ses étudiants ?

Aucun processus de décision automatisée n'est mis en place concernant les étudiants de l'UPJV.

Les données personnelles sont-elles sous-traitées ?

L'UPJV précise qu'elle pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de ses données à caractère personnel.

Dans ce cas, l'UPJV s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD.

De plus, l'UPJV procède à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

Que se passe-t-il en cas de violation de données personnelles ?

En cas de violation de données à caractère personnel, l'UPJV s'engage à en notifier la Cnil dans les conditions prescrites par le RGPD, et notamment dans un délai de soixante-douze heures.

Si ladite violation fait porter un risque élevé pour les personnes concernées, l'UPJV en avisera les personnes concernées en leur communiquant les informations et recommandations nécessaires.

Peut-on adresser une réclamation à la CNIL ?

Si vous avez une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à contacter le délégué à la protection des données (contact.cnil@u-picardie.fr).

En cas d'exercice de vos droits ou de réclamation concernant le traitement de vos données personnelles, si nous ne parvenons pas à vous donner satisfaction, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés :

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES (CNIL) - 3 Place de Fontenoy –
TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 Tel. : 01 53 73 22 22

<https://www.cnil.fr/plaintes>